

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Tammy Caron, Dir. générale et secrétaire trésorière de la susdite municipalité,

RÉSOLUTION 2018-013

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yann-Érick Pelletier dans le but d'adopter le règlement no 2018-01 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage révisé 2018.

La **présentation du projet de règlement no 2018-01** établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage est faite par le conseiller Yann-Érick Pelletier.

**ADOPTION LE 5 FÉVRIER 2018 À 20H00
AU CENTRE LEPAGEOIS**

LES INTÉRESSÉS POURRONT PRENDRE CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT AU BUREAU MUNICIPAL, AU 70, RUE DE LA RIVIÈRE À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE.

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE, CE 16 JANVIER 2018.

TAMMY CARON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Tammy Caron, en ma qualité de secrétaire-trésorière ou greffier de la municipalité de *St-Joseph-de-Lepage*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présents en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 et 16h00 le 16 janvier 2018.

CENTRE LEPAGEOIS
SALLE MUNICIPALE

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 16 janvier 2018

Directrice générale et secrétaire trésorière, greffier